



Bordeaux, le 22 juillet 2016

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Opération Sentinelle : déploiement de 520 militaires dans la région pendant la saison estivale

A la suite de l'attentat de Nice le 14 juillet, le président de la République a décidé de redéployer sur le territoire national les 10 000 militaires de l'Opération Sentinelle.

Ainsi, 520 militaires seront engagés à partir du lundi 25 juillet dans la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes contre 85 actuellement, afin d'appuyer les forces de l'ordre dans la protection et la surveillance des lieux de rassemblement du public, sites ou événements sensibles pendant la période estivale. Ils seront chargés en particulier de renforcer la protection des abords des principales plages du littoral Atlantique et des manifestations publiques à forte affluence ainsi que des points de contrôle de flux à la frontière espagnole.

Le déploiement de 27 militaires est notamment effectif depuis le 20 juillet dans les Landes pour les Fêtes de Mont-de-Marsan. Ce sera prochainement le cas pour les Fêtes de Bayonne le 27 juillet et de Dax le 11 août prochains.

Des effectifs militaires seront également mis à disposition aux abords de certains lieux touristiques dans la vallée de la Dordogne ou de certains sites tels que le parc du Futuroscope de Poitiers.

En Gironde, le déploiement de 75 militaires permet déjà de protéger dans l'agglomération bordelaise, grâce à des patrouilles mixtes Police-forces armées ou des gardes statiques, des sites culturels, la gare de Bordeaux Saint-Jean, l'aéroport de Bordeaux-Mérignac et le centre-ville de Bordeaux. L'arrivée de 54 militaires supplémentaires est prévue à partir de lundi prochain à Lacanau, Soulac, Arcachon et La Teste-de-Buch pour la sécurisation du littoral. Ce renfort permettra de compléter les dispositifs déjà mis en place par la Police et la Gendarmerie Nationales avec l'appui des polices municipales.

Toutes ces mesures de sécurité des personnes et des biens doivent s'accompagner d'une vigilance particulière de tous dans le cadre de la posture Vigipirate. Elles pourront donner lieu à des adaptations en fonction des manifestations publiques prévues dans la région (festivals, concerts, etc) et de risque éventuel.